

L'an mil huit cent quatre vingt sept, le trente et un
mai à onze heures du matin, le Conseil municipal de la Commu-
ne de Combles, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
pour sa session, et s'est tenu sous la présidence de M. Chevrie, Maire

Étaient présents: Dorein Louis, Dorein Antoine, Dorein
Dallaud, Miret Thomas, Delachapt et Chevrie président et Duche S.

On a procédé à l'élection d'un secrétaire puis dans le sein du
Conseil municipal M. Dorein Louis, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été nommé ce qu'il a accepté

M. le Président soumet au Conseil municipal le
dossier relatif à la demande faite par M. Deprie, receveur de
M. C. Prince de Béarn et tendant à obtenir que la Commune de Combles
donne au domaine de la Roche Beaucaumont l'accès chemin pendant
le tiers du dit domaine en compensation du terrain que lui a pris la
nouvelle route de nitriel communal N° 11.

Le Conseil qui a vu avec plaisir le dossier sus
indiqué reconnaît la justice de la demande de M. Deprie

et est d'avis qu'il y soit fait droit et demande aussi qu'il n'y ait pas d'impôts perçus elle mail est également inutile. vu l'état de l'affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé les membres présents excepté M. Denis Martiel et Deluchapt pour ne savoir faire. *BirrotThomas* — *J. Denis Palard*

P. Bénédict

J. Chevriez

J. Badin

Truchet

Même séance

Le Conseil vu les lois régissant les chemins vicinaux et les instructions ministérielles relatives à cette affaire.

Delibéré :

La Commune sera imposée pour 1888 de :

1. 2 journées de prestation ainsi réparties 1/2 journée pour les chemins de grande com. et 1/2 journée d'intérêt commun, 1 journée pour les chemins ordinaires.

2. 3 centimes spéciaux consommant savoir : 2 centimes 1/2 pour les chemins de grande com. et 1 centime 1/2 pour chemins d'intérêt commun.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé les membres présents excepté M. Denis Martiel et Deluchapt pour ne savoir faire.

BirrotThomas

J. Denis Palard

Truchet

P. Bénédict

J. Chevriez

J. Badin

Même séance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une demande de la commune de Hangequel tendant à obtenir la création d'une foire grave à Hangequel qui se tiendrait le 20 décembre de chaque année et le changement de date de celle du 17 mars et 17 août qui auraient lieu le 6 mars et le août.

Le Conseil municipal après examen est d'avis qu'il soit donné suite à la demande de la commune de Hangequel.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé les membres présents excepté M. Denis Martiel et Deluchapt pour ne savoir faire.

BirrotThomas

J. Denis Palard

Truchet

P. Bénédict

J. Chevriez

J. Badin

Même séance.

M. le Maire propose au conseil municipal de faire Don à M. Brousse, instituteur et secrétaire de la Mairie, d'une concession de terrain de quatre mètres carrés dans l'annexe communale pour l'inhumation de sa femme, institutrice à Cambrai, qu'il veut se perdre volontairement.

Le Conseil après examen de la proposition, de M. le Maire l'accepte à l'unanimité au service rendu par M. Brousse dans la commune et demande aux qu'il lui fasse don de tous les autres frais qu'il entraine l'acte de concession. Cette concession est faite à la somme de vingt francs.

Fait et délibéré le soir, mois et au sus dits et ont signé les membres présents excepté M. David Martiel et Delachapt pour ne savoir faire.

Rivot Thomas J. Deris J. David Duches
 J. Cheuriz J. Baillaud P. Bemeis

Même séance.

M. le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération tendant à obtenir l'autorisation des travaux sur l'écoulement de la Marmande à Angoulême et par donner les plus prompts secours à l'adjudication des deux petits lots compris entre Roche-Beaucourt et Angoulême.

Le Conseil après examen et délibération, et a voté la vœux suivants: 1° La presse activement les travaux de chemins de fer d'Angoulême à Marmande;

2° Et plus spécialement de donner promptement à l'adjudication pour le terrassement les deux petits lots de Roche Beaucourt à Angoulême,

3° Et aussi de lier le plus tôt possible à l'infirmité la partie comprise entre Bergerac et Ribérac.

Fait et délibéré le soir, mois et au sus dits et ont signé les membres présents excepté les membres présents M. David Martiel et Delachapt pour ne savoir faire.

Rivot Thomas J. Deris J. David Duches
 J. Cheuriz J. Baillaud P. Bemeis

Même séance

Oni le rapport de M. le Maire.

En le vu de du 31 Mai 1888 et la diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité de commune

Le Conseil après avoir fait connaître le budget de l'exercice 1888 et le

autorisations supplémentaires qui s'y rattachent le titre définitif des
 crédits à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
 par M. le Ministre ordonnateur le compte de l'Administration des exercices 1885
 accompagné de celui du recouvrement est état des restes à recouvrer de l'exercice
 1885 ainsi que de l'état des restes à payer à reporter sur 1886.

Précédant ces règlements définitifs du budget de 1886 propose ce qui
 suit pour le recouvrement et la dépense, du dit exercice savoir:

Recettes.

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, de l'exercice 1885, évaluées
 par le budget à 8684.⁴⁹

Ont été créés d'imprévu les titres définitifs des crédits, recouvrés à la
 somme de 8886.⁸⁵
 de laquelle somme il convient de déduire celle de
 11.⁵⁰ à avoir:

Pour restes à recouvrer également justifiés qui seront portés en recette
 au prochain compte 11.⁵⁰

Au moyen de quoi la recette de 1886 demeurera définitivement
 fixée à la somme de 8672.⁹⁹

Dépenses.

Les dépenses créées au budget de 1886 s'élevaient à 8763.⁵⁰
 Il faut joindre celles qui ont été faites en crédits supplémentaires
 accordés dans le cours de l'exercice 8692.⁶¹

Total des dépenses présumées à reporter 7471.¹¹

De cette somme il faut déduire celle de
 11.⁵⁰ à avoir:

Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant
 le montant réel des dépenses 889.⁴⁹

Dépenses ordonnées, mais non payées avant le 31 mars 1886 et
 reportées au budget supplémentaire de 1886 1963.⁹⁶
 somme égale 8605.⁷³

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1886
 sont définitivement fixées à 8212.³⁸

Les restes de toute nature étant de 8672.⁹⁹
 Les dépenses de 8212.³⁸

Il reste par conséquent pour excédant définitif la somme de 304.⁵⁸
 Laquelle somme sera portée au chapitre des recettes supplémentaires de
 budget de l'exercice de 1887.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé les membres
 présents excepté Dubouché et Desir Notarial pour en savoir faire.

Boillot Thomas Deland J. Derrey Luchet
 P. Boime J. Pradailles J. Chevalier

Même titre

Tran Administratives	201. 20
Amis du recensement municipal	228. 20
Entretiens de la maison C ^{te}	201. 00
Entretiens de la maison C ^{te}	158.
Dépenses d'instruction prim ^{re}	1111. 55
Entretiens de chemins vicinaux	800. 00
Dépenses imprévues	81. 00
Achat de drap pour le pabysiens de haves	11
Prix de ferme de haves	2851. 91
Total	8171. 55

Revenus communaux

Qu'on compare ces deux états, il reste à pourvoir à un déficit de 8171. 55
 Considérant que les dépenses à faire sont indispensables et que le Com^m
 ne peut y pourvoir qu'en obtenant l'autorisation de l'imp^{er} et de l'Etat.
 est d'avis de l'imp^{er} jusqu'à concurrence de la somme de 8171. 55.
 Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé les
 membres présents excepté Saluochoppe et Dues Martiel pour ne
 savoir faire.

Biret Thomas Deland. S. Deris Duches

P. Bernier J. Brinillo J. Chauvrie